

autre syndicat intéressé à la question, et je pense que dans un domaine aussi important, c'est une des choses fondamentales qu'il faut absolument mettre en œuvre si l'on veut permettre qu'un tel projet de loi prenne forme et voie le jour.

D'autre part, je reviens aux allégations de mon collègue qui parlait tantôt de Telidon, de la technologie avancée, de la possibilité évidente de retransmettre toutes sortes de documents par la télévision. Je ne pense pas que ce gouvernement qui a justement présidé à la naissance, qui a été un des innovateurs dans le domaine technologique au niveau des télécommunications, qui a finalement, pendant plusieurs années, consacré des sommes importantes à la recherche dans ce domaine doive nier la possibilité d'utiliser des moyens technologiques aussi avancés.

Toutefois malgré les qu'en-dira-t-on, malgré les mauvaises langues, je dois dire que ce gouvernement est soucieux de respecter les membres du Conseil supérieur de l'éducation, leurs besoins, leurs orientations, et si ces derniers présentent une demande pour une telle acquisition, je pense que le gouvernement libéral pourra s'asseoir et discuter de la question. Mais je crois que ce projet de loi, en fait, empiète de façon considérable, non seulement sur le droit des provinces, non seulement sur le droit des individus, mais ne fait pas confiance à ceux qui assument la responsabilité de ce domaine.

En fait, monsieur le président, si j'avais à faire un résumé de la question, je dirais que ce projet de loi a un petit caractère paternaliste. En effet, il aimerait dicter la conduite aux commissions scolaires et leur dire comment utiliser leur matériel didactique et où le prendre. On perd beaucoup de crédit, finalement, à la télévision. De mon côté, cette fois-ci en qualité de mère de famille de trois enfants, je dois dire, monsieur le président, selon les statistiques au Canada, que le nombre d'heures que les enfants passent devant la télévision au Canada est déjà exagéré et que tous ceux qui sont intéressés à la question, qu'ils soient éducateurs, psychologues ou d'autres personnes reliées au domaine, s'inquiètent justement de cet état de choses.

● (1700)

Alors il faudrait peut-être, avant de présenter un projet de loi comme celui-ci, au lieu de mettre encore plus d'heures de télévision à la portée des étudiants sous prétexte d'éducation, penser à des mesures qui s'accordent plus à une éducation personnalisée, à une éducation où l'enfant n'est plus traité comme un objet mais plutôt comme un être humain.

Monsieur le président, cette technique qu'est la télévision peut être utilisée à bon escient et je crois qu'à l'heure actuelle

Radiodiffusion—Loi

certaines gouvernements provinciaux, puisque je ne peux faire de résumé de la question à travers le Canada, font un usage très sage de la télévision éducative. Toutefois, ce n'est pas en mettant à leur disposition des centaines d'heures de plus de programmation que nous allons régler le problème de l'éducation des enfants au Canada. Je crois, à l'heure actuelle, à moins que je ne me trompe, et mon collègue pourra me corriger, que nous avons amplement de matériel didactique et que le problème au sujet de l'éducation ne se situe pas au niveau des manuels ou des moyens technologiques mis à la disposition des commissions scolaires, mais il se situe plutôt au niveau des valeurs, au niveau du système lui-même, au niveau des enfants dans les écoles qui, en fin de compte, depuis quelques années, sont relégués comme des quantités négligeables et qui finalement sont traités comme des numéros.

Nous avons essayé, monsieur le président, dans notre commission scolaire, de redonner à nos élèves une qualité de vie à l'école qui se rapproche moins de l'environnement pour l'enseignement et qui s'attache moins à la qualité de la bâtisse mais plutôt à la qualité des maîtres et également à un contact personnel avec chaque élève, contact qui avait été laissé un peu pour compte lors de plusieurs réformes dans le domaine de l'éducation.

Monsieur le président, le bill C-224 qui se veut voué à un usage éducatif, en fait, ne représente qu'une mesure d'intrusion du gouvernement fédéral dans une question qui est quasi essentiellement provinciale. Monsieur le président, je ne peux appuyer une pareille mesure, puisque je pense que restreindre cette mesure à la télévision éducative ouvre la porte à des dangers beaucoup plus grands. En effet, mon collègue doit savoir que nous avons, à travers le Canada, des postes de télévision communautaires qui, eux, pourraient également réclamer les mêmes droits, dire que, pour des raisons d'éducation du grand public en général, voudraient s'emparer de ces émissions-là et qui finalement provoqueraient un chaos qui ne bénéficierait à personne.

M. l'Orateur adjoint: L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Comme il est après 5 heures de l'après-midi, en conformité d'un ordre adopté le mercredi le 5 novembre 1980, la Chambre demeure ajournée jusqu'à mercredi prochain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 5 h 5, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)